



DÉLIBÉRATION N°2021-07-02-10
du conseil d'administration de l'Université de Nantes

Séance du 2 juillet 2021

POINT 13 - APPROBATION DU PROGRAMME CVEC 2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'éducation ;
VU les statuts de l'université de Nantes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 28
Voix pour : 27
Voix contre : 0
Abstention : 1

APPROUVE le programme de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour l'année 2021, tel qu'annexé.

À Nantes, le 2 juillet 2021

La Présidente de l'Université de Nantes

Carine BERNAULT

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : 8 juillet 2021

Affiché le : 8 juillet 2021



Programmation 2021 de la CVEC : thématiques prioritaires portées par la politique Vie de campus et solidarités de l'établissement

Le conseil d'administration de l'université approuve le bilan de l'année écoulée et vote la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, et les projets. Ces éléments sont communiqués au recteur d'académie (Article L. 841-9 du code de l'éducation). Cette programmation tient compte des orientations prioritaires fixées annuellement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur en application de l'article D.814-8 du code de l'éducation.

1. PREVENTION ET SOIN AU SERVICE DE LA SANTE DES ETUDIANTS

- Volet crise sanitaire : lutte contre la Covid-19
- Santé mentale (accompagnement en tout temps, soutien accru en contexte de crise sanitaire et de confinement)
- Prévention santé (actions ERS)

2. FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ETUDIANTS

- Encourager les solidarités, accompagner les initiatives, coordonner les réseaux et les échanges de bonnes pratiques (ex : épiceries solidaires, précarité menstruelle)
- Favoriser l'accès au numérique (matériel, maîtrise des outils et ressources)

3. DEVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE DES ETUDIANTS

- Développer l'accessibilité au plus grand nombre (variété des pratiques, libres ou en compétition, accès PMR)
- Adapter les infrastructures et développer des infrastructures permettant l'accès aux sports libres (extérieurs)

4. FAIRE VIVRE L'ART ET LA CULTURE

- Adapter et développer les infrastructures favorisant l'accès la culture (ex. TU)
- Soutenir l'accès au plus grand nombre et le lien aux spectateurs
- Poursuivre l'effort de développement des pratiques artistiques (ateliers gratuits, capacités d'accueil)

5. AMELIORER L'ACCUEIL DES ETUDIANTS

- Inclusion : étudiants internationaux
- Lutter contre les discriminations
- Participer au financement des villages bienvenue et les développer sur tous les campus
- Structurer des actions de transformation écologique et de développement durable (coordonner les axes DD de la politique d'établissement avec les associations sensibilisées)

Ce programme CVEC 2021 a été élaboré lors de la commission CVEC de l'Université de Nantes du jeudi 26 novembre 2020.



Programmation 2021 de la CVEC : répartition du produit de la CVEC

Estimation de la CVEC 2021 (59€/étudiant) : 2 300 000 €.

Les différentes enveloppes de répartition de la CVEC 2021 sont les suivantes :

- **Projets Vie étudiante pour lesquels la commission CVEC émet un avis (hors FSDIE et hors CPOM) : 850 000 €**
 - Une enveloppe de 250 000 € pour les projets relevant du fonctionnement
 - Une enveloppe de 600 000 € pour les projets relevant de l'investissement

- **Pass numérique : 400 000 €**

- **FSDIE : 265 030 €**

- Le montant restant de la CVEC (soit une estimation de 784 970 €) est consacré aux :
 - **Projets institutionnels CPOM Vie étudiante** : un avis sur le respect du périmètre CVEC est émis par la DFVE (directrice et chargée de suivi de la CVEC) et par la VP Vie de campus et solidarités. Un arbitrage est effectué par la direction de l'Université. La commission est informée des CPOM VE et du montant CVEC qui y est associé.
 - **Participation au financement** des directions et services universitaires relevant de la vie étudiante (SSE, SUAPS, DCI, DFVE-PVEC).